

ENVIRONNEMENT

Le député Maquet propose une loi pour faire face à l'érosion du trait de côte

LITTORAL Le parlementaire a déposé une proposition de loi sur l'adaptation des zones menacées par l'érosion du trait de côte.

Permettre le maintien des activités économiques et humaines sur le littoral, malgré son recul inexorable : tel est l'objet de la proposition de loi déposée par Emmanuel Maquet, député LR de la 3^e circonscription de la Somme (Picardie maritime), qui a réactualisé le travail entrepris par trois de ses anciens collègues. Cette proposition porte sur « l'adaptation des zones menacées par l'érosion du trait de côte ». Le but est « d'adopter les outils juridiques pour permettre aux collectivités locales (...) de gérer au mieux les incidences qui en découlent ».

« Adapter les outils juridiques pour permettre aux collectivités locales (...) de gérer au mieux les incidences qui en découlent. »

Emmanuel Maquet, député LR de la 3^e circonscription de la Somme

Pour Emmanuel Maquet, il ne faut pas condamner ces zones dès maintenant, mais au contraire pro-



Emmanuel Maquet a déposé une proposition de loi sur l'adaptation des zones menacées par l'érosion du trait de côte.

poser des solutions pour continuer d'y vivre. « Nos concitoyens, les élus, les personnes vivant du tourisme, les propriétaires, les agriculteurs attendent un cadre juridique clair. » Cette proposition comprend trois points clés. D'abord « l'établissement d'une définition juridique du recul du trait de côte », car « on n'en a toujours pas ». Emmanuel Maquet

demande ensuite la création de « zones d'activités résiliente et temporaire (ZART) », où il serait possible de maintenir une activité humaine et économique. Par exemple un restaurant dans une structure démontable. La commune aurait aussi des droits de préemption dans ces zones spécifiques. Parallèlement, serait mis en place un

« bail réel immobilier littoral (BRIIL) » applicable dans ces seules zones et sur certains biens. Une sorte de « bail à durée déterminée », établi en fonction des risques définis. « C'est du pragmatisme », souligne le parlementaire qui s'appuie sur la notion de résilience : le territoire doit être capable d'anticiper les perturbations à venir, d'en atténuer les

effets, et de rebondir.

Il commente : « Même s'il ne faut pas nier un phénomène naturel qu'on n'a jamais connu auparavant, il faut de temps en temps desserrer l'étau. » D'autant plus, insiste-t-il, sur un littoral picard qui n'a pas subi les dérives urbanistiques constatées dans d'autres régions et qui ont conduit à des drames, comme en Vendée. « Nous payons ici les erreurs commises ailleurs. »

PRINCIPE DE PRÉCAUTION POUSSÉ À L'EXTRÊME

Emmanuel Maquet dénonce un principe de précaution poussé à l'extrême, et sans nuances. Et demande plus de souplesse dans la réglementation, donne l'exemple de la commune d'Ault où une zone rouge de 75 mètres de large a été instaurée, comprenant 200 maisons. Une dizaine seulement serait menacée, mais dans l'ensemble de ce secteur. « Presque plus rien n'est possible. Or, dans les 15 ans à venir, il n'y a pas de risques, et on a donc un peu de temps. L'idée du dispositif est de pouvoir se projeter. »

Cette proposition de loi a été déposée sur le bureau de l'Assemblée. Il faut maintenant attendre qu'elle soit mise à l'ordre du jour. « Pour moi, l'important est d'alimenter le débat. » ■ **NOËL TOULI**